



EYZAHUT
en Drôme provençale

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 026-212601314-20250324-2025_03_01-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 mars 2025
Convocation du 12 mars 2025

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance : M. Aubert,
G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, C.
Poncet, A. Ramousse, F. Simian

Absent(e)s : C. Bochaton (pouvoir à A.
Ramousse), MC. Rey, S. Giliotti.

Président de séance : F. Simian

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération n°2025-03-01

**Objet : Approbation du compte
financier unique (CFU) 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le Compte Financier Unique de la commune d'EYZAHUT ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2024 du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	559 896,12	263 756,60	823 651,72
	Recettes réalisées (1)	258 013,47	334 467,77	592 481,24
	Restes à réaliser	135 025,00	0,00	135 025,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	749 214,50	463 034,00	1 212 248,50
	Dépenses réalisées (1)	564 802,56	223 487,26	788 289,82
	Restes à réaliser	64 860,00	0,00	64 860,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-306 789,09	110 980,51	-195 808,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	189 319,38	199 277,40	388 596,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-117 469,71	310 257,91	192 788,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	70 165,00	0,00	70 165,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-47 304,71	310 257,91	262 953,20

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame le Maire, Fabienne SIMIAN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme BREZZO Marina, 1^{ère} Adjointe, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication ou notification du
La Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire
SIMIAN Fabienne

